



*Le Ministre des Finances et des
Comptes publics*

*Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique*

Paris, le **20 MAI 2015**

Monsieur le Médiateur,

Le Gouvernement reste très attentif à l'environnement – économique, financier, juridique et informationnel – des entreprises, et notamment des très petites entreprises (TPE). L'Observatoire du financement des entreprises que vous présidez a notamment montré l'an dernier que les TPE ne se finançaient pas toujours avec les produits qui convenaient à leur besoins, au meilleur coût.

De fait, les produits de financement aujourd'hui disponibles pour financer les TPE sont extrêmement divers, et souvent complexes. Pour le seul financement de la trésorerie, les dirigeants doivent ainsi orienter leur choix parmi un éventail de produits qui comprend les découverts, les facilités de caisse, les cessions Dailly, l'escompte, l'affacturage et les crédits échancés. Or, les dirigeants de TPE n'ont pas les moyens des directions financières des grandes entreprises pour procéder à des calculs actuariels. Une parfaite lisibilité des tarifs des produits de financement qu'elles utilisent et une pleine compréhension des différents termes employés sont donc indispensables. Il est nécessaire, pour que les TPE puissent choisir les produits de financement qui conviennent à leur besoin, qu'elles puissent comparer les coûts des différents produits financiers offerts par leur établissement financier. Par ailleurs, pour favoriser la concurrence entre établissements, il est également indispensable que les TPE soient en mesure de comparer les coûts de produits financiers offerts par différents établissements.

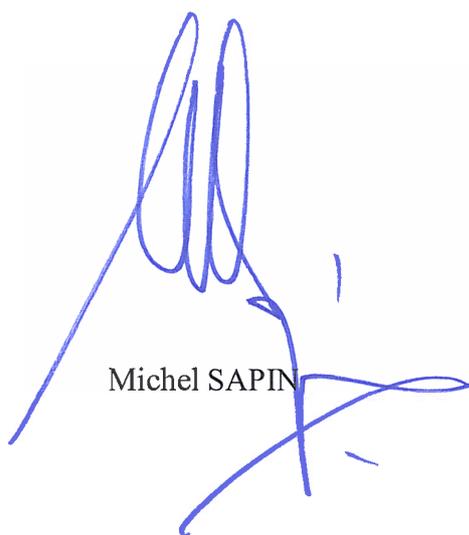
Compte tenu de sa composition rassemblant l'ensemble des parties prenantes au financement des entreprises et au regard de la qualité des travaux qu'il a déjà réalisés par le passé sur le sujet du financement des très petites entreprises, l'Observatoire du financement des entreprises pourrait établir un diagnostic sur la lisibilité des tarifs des produits de financement utilisés par les TPE.

Au terme de ce diagnostic, s'il vous apparaît que la lisibilité des tarifs mérite d'être améliorée afin que ces derniers soient plus facilement compréhensibles et comparables par le chef d'entreprise, vous recommanderez la mise en œuvre de bonnes pratiques de présentation des coûts de financement.

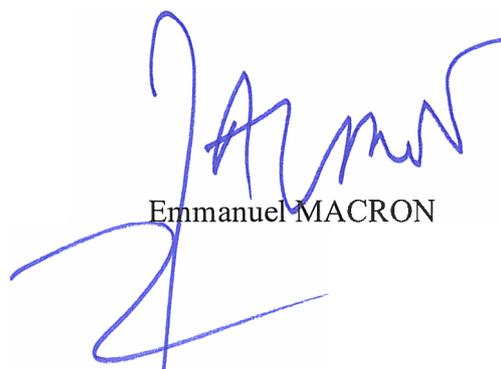
Monsieur Fabrice PESIN
Médiateur National du Crédit aux Entreprises
Télédoc 151

Vous pourrez utilement collaborer avec la Banque de France ainsi que l'Observatoire des tarifs bancaires qui suit les pratiques des établissements de crédit en matière de tarifs pour les services offerts à leurs clients personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels afin de tirer parti de leur expertise et de leurs travaux. Vous pourrez aussi proposer aux acteurs qui aident ces entreprises dans leur accès au financement de contribuer à ces réflexions pour en tirer des enseignements utiles dans le cadre de votre mission.

Nous vous remercions par avance de l'ensemble des travaux que vous pourrez entreprendre en ce sens dans le cadre des travaux de l'Observatoire du financement des entreprises et vous prions de croire, Monsieur le Médiateur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Michel SAPIN



Emmanuel MACRON